

**Interpellation du conseiller communal Philippe Boïketé sur le versement des primes de fin d'année
dans les organismes para-communaux**

Dans le cadre du plan de redressement entamé en septembre, le Collège a décidé de réduire les subsides communaux versés à plusieurs asbl paracommunales.

Plusieurs travailleurs de ces structures m'ont interpellé pour savoir si la réduction du subside communal impliquait aussi pour eux la suspension de la prime de fin d'année.

Ma question est simple:

Les asbl paracommunales qui reçoivent un subside communal réduit vont-elles aussi suspendre le versement des primes de fin d'année de leurs travailleurs?